

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DE GOLF QUÉBEC



- a) Le Conseil d'administration est le représentant officiel et le chargé de confiance de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec ») et est, à ce titre, responsable envers ses membres, Golf Québec et le gouvernement de qui il tient son existence légale.
- b) Le Conseil d'administration se donne un ensemble de valeurs à partir desquelles il prend les décisions relatives à son fonctionnement et à celui de Golf Québec.
- c) Le Conseil d'administration forme une équipe décisionnelle indivisible et ne parle que d'une seule voix.
- d) Les administrateurs font la différence entre leur rôle d'administrateur élu et leur rôle de bénévole opérationnel au service de Golf Québec.
- e) Les administrateurs décident des orientations stratégiques de Golf Québec. Cependant, la mise en œuvre du plan opérationnel en découlant relève de la direction générale de Golf Québec.
- f) Le Conseil d'administration délègue et fait confiance à la direction générale de Golf Québec.
- g) Le Conseil d'administration s'assure de la compétence de ceux à qui il délègue et confie des mandats.
- h) Le Conseil d'administration utilise les comités avec précaution, en s'assurant de respecter la « politique d'encadrement des activités de comités ».
- i) Le Conseil d'administration assure une surveillance générale de Golf Québec en faisant un suivi régulier de l'évolution des activités de Golf Québec, notamment par les biais de politiques en place à cet effet.
- j) Le Conseil d'administration prend ses décisions avec perspective et recul.
- k) Le Conseil d'administration évalue annuellement son rendement, celui de ses administrateurs, de ses comités et de son directeur général.
- l) Les administrateurs doivent s'assurer que le système de gouvernance mis en place fonctionne adéquatement.
- m) Le Conseil d'administration évalue les risques que Golf Québec encourt et prend les mesures appropriées à cet effet.
- n) Le rôle du directeur général, en outre de ce qui est précisé dans d'autres écrits et politiques, est de s'assurer que Golf Québec évolue dans le respect des orientations stratégiques et des politiques.